



CRITÈRES DE SÉLECTIONS DU CENTRE RÉGIONAL CANADIEN D'ENTRAÎNEMENT (CRCE) 2018-2019

A. Philosophie

Dans la vision d'excellence du CRCE, et tenant compte des objectifs et programmes des fédérations nationale et provinciale, tous les patineurs sélectionnés selon les critères ci-dessous devront comprendre qu'ils feront partie d'un groupe d'entraînement privilégié dans le but de développer les meilleurs patineurs au monde. En plus d'un encadrement et des programmes professionnels, le CRCE veut innover avec une philosophie d'équipe fondée sur l'attitude exemplaire de ses membres, une attitude qui se démarque par le désir profond de chacun de ses membres d'aider, d'encourager, de supporter ses coéquipiers en gardant l'attention sur les forces de chacun et le partage de ses qualités individuelles avec ses pairs. En développant une dynamique de groupe axée sur une attitude positive, le développement du potentiel de chacun sera amplifié. Adhérer à cette philosophie fera partie des conditions pour poursuivre son développement vers l'excellence avec le CRCE.

B. Critères de sélection

Tous les âges inscrits se réfèrent à l'âge des patineurs au 1er juillet 2017, soit l'année en cours.

1. 2 garçons et 2 filles de la catégorie 14 ans selon leur classement national et/ou provincial, selon l'ordre de priorité suivante :
 - Championnats canadiens junior courte piste (Juniors #1)
 - Qualification nationale canadienne ouverte
 - Somme des deux meilleurs temps du 500m de l'année
2. 4 choix discrétionnaires de 13-14 ans, choisis par le Comité technique du CRCE sous recommandation des entraîneurs du CRCE en considérant un ou plusieurs des points suivants :

- Championnats canadiens junior courte piste (Juniors #1)
 - Qualification nationale canadienne ouverte
 - Somme des deux meilleurs temps du 500m de l'année
 - Camp d'entraînement estival
3. 3 garçons et 3 filles de la catégorie 15 ans selon leur classement national et/ou provincial, selon l'ordre de priorité suivante :
 - Championnats canadiens junior courte piste (Juniors #1)
 - Qualification nationale canadienne ouverte
 - Somme des deux meilleurs temps du 500m de l'année
 4. 4 choix discrétionnaires de 15 ans, choisis par le Comité technique du CRCE sous recommandation des entraîneurs du CRCE en considérant un ou plusieurs des points suivants :
 - Championnats canadiens junior courte piste (Juniors #1)
 - Qualification nationale canadienne ouverte
 - Somme des deux meilleurs temps du 500m de l'année
 - Camp d'entraînement estival
 5. 4 garçons et 4 filles de 16 ans dans l'ordre du classement national junior.
 6. 3 garçons et 3 filles de 17 ans provenant du classement national junior. Ces athlètes devront remplir les critères suivants :
 - Être parmi les 6 meilleurs juniors canadiens en excluant les patineurs de 18 ans.
 - Déjà faire partie de la structure canadienne du CRCE*
 - Progression apparente durant la saison et par rapport à l'année précédente.

*Dans le cas où le patineur ne ferait pas déjà partie du CRCE, sa sélection ne sera pas automatique. Il sera dans un premier temps invité pour l'entraînement estival. À la fin de l'été sa capacité d'intégration au programme sera évaluée par le comité technique (capacité d'assimilation de la charge d'entraînement, des concepts techniques, intégration dans la dynamique d'équipe, etc). En fonction de cette évaluation, il pourra soit être invité au CRCE pour l'année soit ne pas être admis, auquel cas des recommandations d'entraînement seront données à son entraîneur.

7. Les patineurs classés dans l'équipe canadienne pour les Championnats du monde junior n'ayant pas été retenus par les critères précédents.

8. Tous les postes non comblés et/ou refusés parmi les critères ci-haut deviendront des choix discrétionnaires. Ils seront comblés par des juniors seulement en prenant en considération les facteurs suivants (discuté avec l'entraîneur actuel si hors CRCE) :

- Classement national junior
- Performances aux compétitions Élités de la FPVQ
- Somme des deux meilleurs 500m de la saison
- Excellente attitude
- Objectif personnel d'atteindre les plus hauts niveaux
- Démonstration de progression apparente
- Implication exemplaire dans le programme
- Respecte les valeurs du CRCE : Respect, Travail, Coopération

C. Considérations spéciales

Le ou les patineurs n'ayant pu obtenir un classement national pour satisfaire les critères à cause de blessure, maladie ou circonstances spéciales (incident l'ayant empêché de participer ou de terminer une des compétitions utilisée pour composer le classement national) seront évalués par le Comité technique du CRCE sous recommandation des entraîneurs, suite à une demande écrite du patineur et approuvée par le comité technique. Certaines preuves médicales pourraient être exigées.

D. Athlètes invités de 17 ans

Les athlètes invités de 17 ans seront des choix discrétionnaires n'ayant pas été sélectionnés parmi les critères ci-haut, à qui la chance de continuer leur développement avec le CRCE sera proposé, ayant comme autre objectif d'aider au développement du groupe des 14-15 ans du soir.

Ces athlètes invités auront le privilège de continuer leur développement au sein du CRCE/groupe d'entraînement national tout en devenant des coéquipiers et atouts importants dans le développement de nos plus jeunes patineurs.

Ils seront choisis selon les critères suivants :

- Implication exemplaire dans le programme
- Excellente attitude
- Objectif personnel d'atteindre les plus hauts niveaux
- Démonstration de progression apparente depuis les deux dernières années
- Capacité à avoir un impact positif pour le développement du groupe
- Respect des valeurs du CRCE : Respect, Travail, Coopération

E. Athlètes invités de 18-21 ans

Sous forme de choix discrétionnaires, tous les athlètes seniors de 18 à 21 ans pourraient être choisis à titre d'athlètes invités.

Ces athlètes invités auront les mêmes privilèges et critères d'entrée que les athlètes invités de 17 ans (voir point précédent). Ils auront donc le privilège de continuer leur développement au sein du CRCE/groupe d'entraînement national tout en devenant des coéquipiers et atouts importants dans le développement de nos plus jeunes patineurs.

Le groupe d'entraînement des athlètes invités de 18-21 ans pourrait varier fréquemment entre le groupe du midi, le groupe du soir et le groupe du Centre National d'entraînement, en ayant toujours comme premier objectif le développement de l'athlète invité.

F. Invitations estivales

Les invitations estivales seront laissées à la discrétion du Comité technique du CRCE sous recommandation des entraîneurs du CRCE. Elles seront dirigées vers les athlètes de 12 à 16 ans pour la période estivale complète ou partielle (mai à août).

Ces invitations seront faites en fonction de :

- Classement national junior
- Résultats aux championnats canadiens de l'est
- Résultats aux compétitions Élités et Provinciales de la FPVQ
- Classement des temps pondérés de l'année 2017-2018 de la FPVQ
- Observations des entraîneurs du CRCE ainsi que les discussions avec les entraîneurs des CQD et des clubs ;

et devront être recommandées sur les critères suivants (pas dans un ordre spécifique) :

- Aptitudes scolaires
- Maturité psychologique
- Maturité physique
- Maturité sociale (confiance et estime personnelle)
- Attitude générale
- Bagage d'entraînement

Jusqu'à 12 athlètes pourraient recevoir une invitation estivale.

L'intégration progressive ou complète au CRCE pourrait être envisagée à la suite de l'entraînement estival. Ce choix sera une conclusion des discussions des entraîneurs du CRCE et de l'entraîneur du CQD ou club d'appartenance du patineur.

G. Paramètres

Le groupe du CRCE choisi par ces critères directs et choix discrétionnaires ne pourra excéder 36 athlètes. Ces 36 athlètes excluent les athlètes invités. Le nombre maximal de 36 athlètes n'est pas obligatoire, le nombre final d'athlètes est à la seule discrétion du Comité technique du CRCE sous recommandation des entraîneurs du CRCE.

Dans le cas où un athlète est pris en charge par le Centre National d'entraînement, son poste laissé vacant deviendra un nouveau choix discrétionnaire du Comité technique du CRCE sous recommandation des entraîneurs du CRCE.

Pour les patineurs, et particulièrement ceux d'âge mineur, nécessitant un déménagement, des rencontres avec les parents pour planifier la transition seront mises en place pour s'assurer d'encadrer l'athlète et lui fournir les ressources nécessaires.

La formation des groupes Midi et Soir constitue l'une des responsabilités des entraîneurs du CRCE. À moins d'un cas exceptionnel, les nouveaux arrivants et les patineurs qui étudient au secondaire seront intégrés au groupe Soir. Des modifications pourraient être apportées en cours d'année.

Afin de favoriser le développement holistique, il est obligatoire pour les athlètes de poursuivre leurs études. Les athlètes aux études postsecondaires doivent compléter un minimum de 5 cours par année et ne pas s'engager à plus de 4 cours par session pour le groupe Midi et 5 cours par session pour le groupe Soir. Ces normes sont concordantes avec les critères d'identification Élite et Relève pour les athlètes du Québec.

Pour les athlètes au secondaire, il est fortement recommandé d'être dans une structure de Sport-Études. Les établissements précis disponibles seront fournis à même les invitations au programme.

Pour les athlètes de niveau collégial, il est fortement recommandé de faire également partie de l'Alliance Sport-études.

Pour des cas exceptionnels, un arrangement spécial pourrait être considéré.